

Le Pin d'Alepe



Bulletin de liaison de
l'Association Lozérienne
pour l'Etude et la Protection de l'Environnement

ACTUALITÉ :
IMPLICATION
de L'ALEPE
sur
DIVERS SUJETS

DOSSIER :
le HIBOU
des MARAIS

La MIGRATION
en LOZÈRE

PRÉSENTATION
nouveau service
civique

BRÈVES
du POTAGER

RENCONTRE
BUSARDS

SEPT. 2014
NUMERO 80



Hibou des marais
André Brocard

Septembre 2014, une nouvelle rentrée, malheureusement toujours pas sous le signe de l’embellie pour la biodiversité et la nature en général. Année, de crise, croissance zéro : voilà qui pourrait annoncer un peu de répit pour la Terre, au moins de notre pays, donner du temps à la réflexion, permettre à notre intelligence humaine de reprendre ses esprits pour se précipiter un peu moins vite dans le gouffre d’une spirale de peurs sans fin...

Et bien non, malgré nos courriers interpellant pouvoir public et commission européenne sur les atteintes à l’environnement... au ministère de l’écologie, la croissance zéro semble être «la faute à l’ours des Pyrénées» et «au loup dans les Alpes» qui entravent la saine économie rurale ! La présence de ces deux espèces, pourtant protégées au double niveau européen et national, «est incompatible avec le pastoralisme» dicit quand même notre ministre très récemment ! Le genre de formule choc que les «anti - faune sauvage» peuvent reprendre à bon compte, leur permettant de décliner sans détours leur agressivité et leur haine du «naturel»... et «notre Loup» emblématique en prend pour son grade ! Les éleveurs ovins du département pourront continuer de cristalliser leurs difficultés et leur crainte de l’avenir (mais qui n’en a pas ?) sur la peur de cet animal plutôt que de prendre à bras-le-corps cette nouvelle contrainte, toute relative, qu’induit la présence du prédateur, tout à fait à sa place dans notre écosystème rural.

Plutôt que de le percevoir comme un défi à relever dans le contexte de ce début de XXI^{ème} siècle, les pouvoirs publics attisent ces craintes en donnant plein pouvoir aux (mauvais) chasseurs afin qu’ils partent au cul de la Bête ! Serait-on revenu à l’année 1764 ?!

Mais sans doute est-il plus rassurant du côté de la préfecture de voir tout ce beau monde partir en guerre contre des chimères ou des moulins à vent plutôt que d’affronter les revendications paysannes sous les jets de cuve à lisier ou de séquestrations dans les bureaux !...

Pourtant cette problématique, dans laquelle il faudra bien trouver des moyens pour concilier développement des activités humaines et conservation d’un minimum de biodiversité naturelle, ne cessera de s’amplifier dans les années qui viennent.

Non, décidément, les temps de crise ne sont pas bons pour la protection de la nature...

Alors continuons de nous instruire et de diffuser autour de nous un savoir plus objectif.

Ce numéro 80 nous donne encore l’occasion d’en apprendre un peu plus sur le Hibou des marais, un rapace nocturne rare chez nous mais qui a aussi son mot à dire dans les pullulations de petits campagnols (!), sur la migration des oiseaux, à ne pas confondre avec «invasion des oiseaux» (!), et sur l’art de travailler au jardin dans l’intelligence et le respect de la vie, même la plus microscopique, de notre terre sans systématiquement la souiller avec des «molécules miracles toxiques» !...

Mais en cette saison automnale, restons aussi prudents dans les campagnes, car l’activité ludique de la chasse, avec tout de même sa vingtaine de morts annuels en moyenne en France, a plus de chance de mettre en danger nos promenades contemplatives que le croc des loups !

Rémi DESTRE

SOMMAIRE

Actualités de l'ALEPE.....3

DOSSIER

Le Hibou des marais.....7

La migration en Lozère.....12

Nouveau service civique

Présentation.....14

Brèves du potager

Le BRF15

Rencontre Busards16

Coordination : Emmanuelle Barthez - Marie-Laure Cristol

Mise en page : Marie Laure Cristol

Comité de relecture :
Jacky Brard - Rémi Destre
François Legendre - Xavier Pédel - Jean-Luc Bigorne

Paraît 4 fois par an - Tirage : 180 exemplaires

ALEPE
Montée de Julhers 48000 BALSIEGES
Tél : 0466470997 - Email : alepe@wanadoo.fr
http://lozere.alepe.over-blog.com/

Association loi 1901 à but non lucratif,
déclarée le 20 novembre 1978 à la Sous Préfecture de Florac.
Agréée au titre de la protection de la nature
et de l’environnement dans le cadre départemental
(arrêté n°95-0665).
Agréée au titre de la Jeunesse et de l’Education Populaire
sous le numéro 48-07-041.

La liste ALEPE, qu’est-ce que c’est ?

Depuis 6 ans maintenant, les internautes alépiens ont leur liste de discussion sur le net. Qu’y font-ils ? Ils communiquent, échangent des informations, des observations, des photos, des tuyaux, des services, débattent parfois... C’est un bon moyen de se tenir informé rapidement de l’actualité naturaliste et écologiste de l’ALEPE voire bien plus. 139 personnes y sont inscrites à ce jour... ça monte.

Comment faire ? Rien de plus simple: il suffit d’envoyer un courriel à l’adresse ci-dessous et c’est tout :
alepe48-subscribe@yahoogroupes.fr

Alors à bientôt sur le forum alépien !



Les courriers qui suivent servent à exposer ou clarifier la position de l’ALEPE sur des sujets d’actualité impactant fortement notre environnement. Ils sont rédigés soigneusement après de nombreux échanges entre les membres du Conseil d’administration et adressés (parfois par le jeu des «copie à») à l’autorité compétente que l’on cherche à faire réagir pour que soit appliquée la loi !

Certains de ces courriers pourraient faire l’objet d’une communication à la presse pour une plus large diffusion, après reformulation. Mais notre «service com» demande à être étoffé, merci à toute personne désireuse de nous rejoindre de se faire connaître !

Courrier adressé à Mme la Ministre de l'écologie suite au passage du Trèfle lozérien sur des pelouses à Orchidées.

Balsièges, le 12 juin 2014

Objet : Course de motos tout-terrain sur des habitats écologiquement sensibles

Madame la Ministre,

Nous souhaitons par la présente vous interpellier sur des atteintes à l’environnement qui se répètent dans le département de la Lozère, y compris dans le Parc national des Cévennes, et qui apparaissent à nos yeux inacceptables. En ce week-end de fin mai 2014, où l’on se devait de « fêter la Nature »¹ en Lozère, une course de motos tout-terrain s’est déroulée, comme chaque année, durant trois jours, selon un itinéraire traversant le tiers des communes du département : le Trèfle Lozérien.

Le parcours emprunte des chemins et des sentiers pédestres... ce qui nous semble, en bien des endroits de l’itinéraire, en totale infraction avec la réglementation en vigueur. Un tronçon du chemin de Compostelle a même été utilisé en mai 2013 (200 pèlerins par jour, en moyenne, à cette époque, sur ce tronçon)...

Cette course est jalonnée d’épreuves chronométrées, dites « spéciales », sur lesquelles plus de 500 motards rivalisent de vitesse sur un tracé en boucle.

En 2014, une fois de plus, l’une de ces "spéciales" fut balisée dans un site Natura 2000, en l’occurrence désigné au titre de la Directive « Oiseaux » (ZPS FR9110105 « Gorges du Tarn et de la Jonte »). Cette spéciale, longue de 3,920 km (!) s’est entièrement déroulée sur une zone de pelouse à Brome érigé (le Mésobromion des causses), riche en espèces d’Orchidées, c’est-à-dire **un habitat d’intérêt communautaire ET prioritaire en matière de conservation en Europe selon la Directive Européenne n° 92-43 du 21 mai 1992, dite Directive « Habitats Faune Flore »** concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages.

Cet habitat, rare et réduit comme peau de chagrin dans la plupart des départements de France, constitue également le **milieu de reproduction ou d’alimentation de la plupart des espèces de l’annexe I de la Directive « Oiseaux » qui ont justifié la désignation de cette Zone de Protection Spéciale pour le Réseau écologique Européen Natura 2000.**

Pour ajouter à l’aberration, nous signalons aussi que cette « spéciale » s’est déroulée sur le territoire de la commune de Montbrun, une commune située en Aire Optimale d’Adhésion du Parc national des Cévennes, en Réserve de Biosphère, et dans le périmètre d’un site inscrit au patrimoine mondial de l’UNESCO pour la conservation et la valorisation du « paysage culturel de l’agropastoralisme méditerranéen ».

Ainsi, les pelouses sur lesquelles se sont déroulées la « spéciale » porteront pendant plusieurs années, peut-être pendant plusieurs décennies, les stigmates du passage des 500 concurrents le temps d’une seule journée, lesquels concurrents ont décapé et localement creusé un sol fragile et en pente sur une superficie cumulée de presque 1 hectare...

Nous avons signalé au Centre du patrimoine mondial cet impact

insupportable sur le paysage, qui ne nous semble pas s’inscrire dans le cadre de la stratégie 2007-2013 de valorisation de cet ensemble patrimonial, exceptionnel de beauté, que sont les grands causses lozériens.

Notez que ces dernières années, nous avons tenté de parlementer avec les organisateurs de cette manifestation « sportive », le Moto Club Lozérien, sous l’égide du Préfet et de ses services, afin de trouver des compromis aux tracés et de minimiser les impacts néfastes de cette course motorisée sur l’environnement. Nous avons pu, en collaborant de cette manière, éviter la destruction d’habitats hautement sensibles et le dérangement ou la destruction de nids d’espèces rares, protégées et/ou d’intérêt communautaire.

Mais, pour cette édition 2014, aucune demande de la part des organisateurs ou des services instructeurs ne nous a été adressée. Nous avons donc, au final, l’immense regret de constater que la protection de la Nature, le droit français et les engagements communautaires et internationaux en matière de préservation du patrimoine naturel semblent relégués au dernier rang des préoccupations des personnes ayant organisé cette course, ou de celles qui ont permis qu’elle se déroule selon les conditions constatées en 2014.

Comment peut-on comprendre les contradictions entre la définition même d’un parc national que l’on peut lire sur le site internet de votre ministère et l’utilisation qui en est faite dans ce contexte de course de motos ?

« *Le classement d’un parc national manifeste donc une volonté politique de donner une forte visibilité nationale et internationale à cet espace, d’y mener une politique exemplaire et intégrée de protection et de gestion, mais aussi d’éducation à la nature et de récréation, et de transmettre ainsi aux générations futures un patrimoine préservé* ».

Certes, cette spéciale ne se déroule qu’en Aire Optimale d’Adhésion, mais comment accepter que l’État laisse des motos, par simple jeu sportif le temps d’un week-end, labourer des pelouses à orchidées qu’il s’est engagé à préserver au niveau européen ?

Aussi, **nous en appelons à votre haute autorité afin que ces pratiques qui contournent la loi (circulaire Olin) et bafouent le simple bon sens cessent définitivement.** Que la protection de la Nature puisse enfin retrouver sa juste place dans un département à « haute valeur rurale » dont la qualité de l’Environnement représente l’un des principaux atouts économiques, lequel atout ne peut en aucun cas être « valorisé » par l’organisation de manifestations « sportives » conduisant à la destruction d’un patrimoine collectif et « Bien commun de la Nation ».

En espérant que cette lettre retiendra toute votre attention, nous vous prions d’agréer, Madame la Ministre, l’expression de notre plus haute considération.

Pour l’ALEPE, Le Président, Rémi DESTRE

¹ La Fête de la Nature a été créée en 2007 sur l’initiative du Comité Français de l’Union Internationale de Conservation de la Nature et du magazine Terre Sauvage. Elle se déroule chaque année au mois de mai, à une date proche du 22 mai, date de la journée internationale de la biodiversité.

Balsièges, le 12 juin 2014

Objet : Destruction de deux sites de nidification du Busard cendré en zone coeur du Parc national des Cévennes et dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « les Cévennes »

Monsieur le Directeur général de l'Environnement,

Nous venons, par la présente, vous informer d'une situation complètement invraisemblable concernant la destruction d'habitats d'une espèce particulièrement sensible, le Busard cendré, en pleine zone centrale du Parc national des Cévennes (France).

1. Rappel concernant les statuts juridique et de conservation du Busard cendré (Circus pygargus)

Le Busard cendré est un rapace diurne migrateur transsaharien dont l'aire de reproduction mondiale se situe à plus de 50% en Europe, lequel continent accueille un effectif numériquement peu important (< 65 000 couples, source : BirdLife International 2004).

En France la population, en déclin, a été estimée à environ 4 500 couples au début des années 2000 (MILLON et al., 2004 « le Busard cendré », pp. 70-74 In THIOLLAY & BRETAGNOLLE (coord.), *Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation*, Delachaux et Niestlé, Paris).

Le Busard cendré est noté dans la catégorie « Vulnérable » de la Liste Rouge des espèces menacées en France métropolitaine (source : Comité français de UICN¹, MNHN², LPO ³, SEOF ⁴, ONCFS⁵).

Quelques dizaines de couples de ce rapace menacé nichent en Lozère.

Du fait de son statut de conservation inquiétant, cette espèce jouit d'une protection stricte sur tout le territoire national selon la loi française (article L411-1 et L411-5 du Code de l'Environnement et arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection). Elle est également protégée ou soumise à réglementation :

- au **niveau communautaire** (annexe I de la Directive 79/409/CEE dite Directive « Oiseaux ») ;
- et **au niveau international** (annexe II de la Convention de Bonn relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et annexes II et III de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe).

2. Statut de l'espèce en zone Coeur du Parc national des Cévennes (PNC) et dans la ZPS « les Cévennes »

Grâce aux informations de gardes-moniteurs du PNC et à l'engagement de bénévoles du « réseau de surveillance busards » oeuvrant au sein de l'ALEPE 6, une colonie de Busard cendré (2 à 3 couples nicheurs selon les années) a été localisée en 2011, puis une seconde en 2012 (3 couples nicheurs), dans la zone coeur du Parc national des Cévennes en Lozère. Ces colonies, établies dans des landes à genêts et épineux, occupaient les sites suivants : **La Fage - 48000 Saint-Etienne-du-Valdonnez (Lozère), coordonnées centrides approximatives : longitude (E) = 3°35'37,771", latitude (N) = 44°26'43,633"** ; **Can de Ferrières - 48400 Saint-Laurent-de-Trèves (Lozère), coordonnées centrides approximatives : longitude (E) = 3°37'31,50", latitude (N) = 44°16'23,917"**.

Ces deux sites de nidification, qui consistent en landes à genêts et épineux, ont été suivies les années suivantes par trois bénévoles de l'ALEPE et un agent du PNC, avec les résultats suivants : **La Fage : 14 jeunes à l'envol de 2011 à 2013 pour 8 couples cantonnés ; Can de Ferrières : 5 jeunes à l'envol de 2012 à 2013, pour au moins 4 couples cantonnés.**



Ces deux sites de nidification étaient, jusqu'en mars 2014, les deux seuls connus en zone coeur de Parc national dont le périmètre correspond également à la ZPS « les Cévennes ». Ils étaient d'autant plus intéressants que situés en milieux naturels, quand la majorité des couples de l'espèce nichent aujourd'hui en France dans des cultures (où ils nécessitent le plus souvent l'intervention de bénévoles auprès de l'agriculteur et la mise en place de mesures de protection pour permettre l'envol des jeunes avant ou après la fauche ou la moisson).

3. Mars 2014 : constat de la destruction des deux sites de nidification

En mars 2014, nous avons pu constater que le premier site venait d'être brûlé intégralement et le second était en partie brûlé et gyrobroyé. Ces écobuages furent effectués par les agriculteurs, sans intervention du PNC.

Ce dernier avait pourtant été informé, au printemps 2013, de l'existence des deux colonies. Le premier site, en terrains sectionnaux, faisait l'objet de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) et l'agriculteur avait été informé de l'existence de cette petite colonie.

Comment peut-on, en zone coeur de parc national, et sous ces conditions, détruire un site de nidification d'une espèce classée à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » ?

Aujourd'hui plus aucun site de reproduction de busards n'est connu en zone coeur de Parc national et dans la ZPS "les Cévennes". Pourtant, rappelons que le PNC était le seul Parc National de France métropolitaine à accueillir les deux espèces de busards : 7 à 10 couples de Busard cendré et 2 à 3 couples de Busard Saint-Martin en 2013, portant ainsi une forte responsabilité en matière de protection de ces espèces.

Notre association, l'ALEPE, ne peut que s'indigner des faits ci-dessus relatés, survenus dans une zone de protection (Parc national) dont la raison d'être est la protection de la faune, des habitats et de la flore, pour transmission de ce patrimoine aux générations futures.

La destruction de deux sites de nidification d'une espèce de l'annexe I dans une ZPS s'oppose de surcroît aux engagements de la France en matière de conservation des espèces d'avifaune dans ces sites du réseau écologique européen Natura 2000.

À notre connaissance, et à ce jour, aucune suite n'a été donnée par le Parc national des Cévennes aux faits constatés.

En souhaitant que vous pourrez intervenir auprès de la direction de ce parc national afin que ce type de destruction ne se reproduise plus et, vous remerciant par avance de nous informer des suites qui seront données, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général de l'Environnement, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'ALEPE, Le Président, Rémi DESTRE

1 Union Internationale pour la Conservation de la Nature

2 Muséum national d'Histoire Naturelle

3 Ligue pour la Protection des Oiseaux

4 Société d'Etudes Ornithologiques de France

5 Office National pour la Chasse et la Faune Sauvage

Copie à : Madame la Ministre de l'Ecologie, Monsieur le Préfet de la Lozère, Monsieur le Directeur départemental des Territoires de la Lozère, Monsieur le Directeur du Parc national des Cévennes

Balsièges, le 18 août 2014

Objet : Projet d'introduction du Chamois en Lozère par la FDC-48

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 21 juillet dernier, je me permets de vous faire part des réflexions de notre association concernant le projet d'introduction du Chamois en Lozère :

1) L'ALEPE n'a pas pour mission première de se préoccuper d'introduction ou de réintroduction d'espèces mais consacre ses efforts à préserver et à maintenir la diversité des espèces sauvages patrimoniales, à leur place dans les écosystèmes et habitats naturels lozériens.

2) Si des espèces ont fait l'objet de réintroduction récente (Vautour fauve et Vautour moine) ou d'introduction (Gypaète barbu), dans un contexte de reconstitution des grands équilibres écologiques, l'ALEPE contribue sans réticence à la réussite de l'implantation de ces espèces.

3) Concernant le Chamois...

- Si sa présence ancienne (aux temps préhistoriques) est probable, la disparition de cette espèce est sans doute fort ancienne et sa "ré"-introduction ne nous apparaît pas aujourd'hui comme une priorité. Une attention nettement plus urgente nous semble devoir être portée à des espèces en difficulté (car en régression au plan européen, national ou local) : busards, cendré et Saint-Martin, pies-grièches et autres oiseaux insectivores, Grand Tétràs (action déjà engagée de longue date sur le département), Perdrix grise locale (si elle subsiste ?)... Ou à contribuer à réhabiliter des espèces, à leur place dans nos écosystèmes, mais "mal aimées" pour des raisons de concurrences : Héron cendré, Grand Cormoran...

- Malgré une présence sporadique, dans l'espace et dans le temps, sur la Lozère ces 20 dernières années (sans doute issue soit de la population introduite dans le Cantal soit de lâchers clandestins voire d'animaux venus des Alpes ayant traversé la vallée du Rhône), le Chamois ne semble pas avoir réussi à faire souche.

Pourtant sa présence régulière, jusqu'à 3 individus ensemble durant quelques années sur le Mont Lozère (en zone centrale du PNC !), ajouté à la relative mobilité de cette espèce dans un contexte d'habitats plutôt favorables (là-dessus, on partage l'analyse de la Fédération des chasseurs), aurait dû permettre une implantation progressive locale...

Mais le Chamois "se nourrit principalement de graminées" (Cf votre rapport) et on est en droit de penser que son impact sur les prairies, à l'instar du Mouflon, ne soit pas apprécié des agriculteurs... Et quand on voit avec quelle promptitude certains cherchent à éliminer toute concurrence "sauvage", on peut raisonnablement soupçonner un braconnage systématique, par le passé, sur ces quelques animaux ayant tenté de s'installer spontanément sur le département. Et malgré sa reconnaissance, depuis peu, par l'administration départementale comme une espèce gibier avec un plan de chasse dûment réglementé (et au quota nul, bien entendu), l'espèce ne se manifeste même plus...

D'où notre interrogation : qu'en est-il de la perception et de l'acceptation de cette espèce "étrangère" dans la faune départementale par les locaux et principalement les agriculteurs ?

Vu sous cet angle, l'ALEPE ne souhaite pas s'associer à un projet qui rencontrera de la réticence et sûrement aussi de la mauvaise foi de la part d'agriculteurs qui ne veulent plus de "nature sauvage" !

- Cependant, pour ce qui concerne le fond de ce projet d'introduction du Chamois, l'ALEPE n'est, a priori, ni pour ni contre et accepterait même plutôt favorablement la présence d'animaux introduits à condition que la motivation de reconstitution de la biodiversité soit LA PRIORITÉ et que la chasse, forcément envisagée à terme, ne soit que secondaire...

C'est bien entendu sur ce double enjeu que l'ALEPE a aussi quelques réticences fondées.

En effet, l'introduction d'une espèce gibier par une Fédération de chasseurs ne peut être que perçue sous l'angle d'une finalité cynégétique par le plus grand nombre de nos concitoyens, chasseurs et même non chasseurs.

Qu'advient-il alors si seulement un Loup vient prélever sa dîme dans les rangs d'une espèce en cours d'introduction, qui plus est... "à grands frais" ?

Il y a fort à parier qu'une demande supplémentaire de régulation du prédateur viendra s'ajouter à celle des éleveurs et d'une frange de nos concitoyens déjà craintifs !...

Quand on voit les réactions des chasseurs suite au prélèvement par le Loup, en 2012-2013, de quelques "Mouflons-proies" (dont l'introduction remonte à plus de 60 ans), on est en droit de craindre les réactions de ces mêmes chasseurs lorsqu'il s'agira du Chamois introduit avec leurs deniers !

Or, pour nous, la priorité doit aller, sans conteste, au Loup qui recolonise, lui, spontanément son territoire...

Si d'aventure le Chamois était considéré et accepté par les chasseurs comme une ressource supplémentaire et diversifiante du régime alimentaire du Loup, dans un concept de reconstitution harmonieux de la grande faune locale, alors, bien entendu, pas de contre-indication pour l'ALEPE... et même au contraire !

En conclusion, et dans le contexte actuel de notre biodiversité malmenée, l'ALEPE ne considère pas ce projet comme prioritaire et ne souhaite pas être y associée, ni de près, ni de loin.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Rémi DESTRE, Président de l'ALEPE

À l'attention du Service Biodiversité
DDT - 48

Position de l'ALEPE pour le Comité "Grand Cormoran" - Juin 2014

L'ALEPE, a pendant 10 ans (de 2001 à 2011), dénombré les effectifs de Grand Cormoran hivernant en Lozère et mis en évidence les pics de migration d'automne (centré sur octobre) et de printemps (centré sur mars) avec un stationnement au coeur de l'hiver n'excédant pas 100 à 200 oiseaux selon les conditions météorologiques (coups de froid et gel variable, en intensité et durée, des lacs et cours d'eau).

Un seul dortoir d'importance, toute relative, est régulièrement fréquenté chaque hiver sur le viaduc de Villefort (30 à 40 individus au maximum). D'autres dortoirs mobiles se forment en fonction des fluctuations d'effectifs (lors des passages migratoires) sur le Tarn, le Lot... mais avec des effectifs plus réduits (dépassant rarement plus de 20 individus). Par contre, les passages migratoires peuvent être marqués par des vols de plusieurs dizaines, voire centaines d'oiseaux. Mais en général, ces cormorans en transit ne stationnent pas plus de quelques jours sur le département et le plus souvent le survolent sans étapes.

Quelques individus juvéniles et immatures de première année séjournent localement (Naussac, vallées du Lot...) durant l'été mais sans qu'aucune reproduction n'ait été prouvée jusqu'à présent.

Aussi, et compte-tenu de la situation halieutique des rivières et lacs du département, avec une abondance croissante de Cyprinidés (Chevaines, Vandoises, Gardons, etc.), allant de pair avec une dégradation de la qualité physico-chimique des eaux de rivière, l'ALEPE estime que le Grand Cormoran de la sous-espèce *sinensis* (d'un poids moyen de l'ordre de 2,3 kg) n'a aucun impact préjudiciable sur les équilibres faunistiques des rivières et lacs de Lozère.

Et, pour ces raisons, considère qu'il n'y a aucune raison écologique valable à ce qu'un quota de destruction soit attribué à ce département.

Toutefois, l'ALEPE, sensible aux activités halieutiques de loisir, a toujours été à l'écoute et compris les inquiétudes des pêcheurs sur les risques de prélèvement d'autres espèces de poissons plus nobles, ou rares, tels que la Truite fario, le Saumon ou l'Ombre commun* (sur l'Allier pour ce dernier, seule rivière et bassin où cette espèce est autochtone en Lozère) mais constate :

- que la Fédération de pêche n'a jamais réalisé d'études sur le régime alimentaire du Grand Cormoran,
- que ni les services de l'Etat ni la Fédération de pêche n'ont jamais réalisé de dénombrements objectifs pour estimer avec rigueur la nécessité d'une régulation bien ciblée,
- que la Fédération de pêche se contente de produire années après années un compte-rendu d'activité répétant toujours les mêmes arguments peu fondés,
- que nombre d'études ont montré que les tirs de destruction, s'ils calment les esprits chagrins qui voient dans le Grand Cormoran un redoutable concurrent, n'ont guère d'efficacité.

Enfin, l'ALEPE déplore qu'aucun des enseignements qu'elle a pendant plus de 10 ans apporté au comité départemental "Grand Cormoran" et qu'aucune des mesures de prévention qui ont été suggérées ne soient entendus des pêcheurs qui reprennent inlassablement les mêmes arguments sans intérêt.

Ajoutons encore une fois que la présence en nombre supérieur à ce qu'elle était autrefois de la présence de cette espèce sur le département est due principalement :

- à sa protection depuis la loi de 1976, certes,
- mais aussi et surtout à l'état dégradé des rivières de Lozère, aux causes multiples urbaines et agricoles...

On ne peut pas avoir en même temps une gestion hydraulique visant à favoriser une agriculture plus prégnante et une qualité des eaux répondant aux critères halieutiques de "première catégorie" !

Pour finir, nous commentons ci-après quelques exemples extraits du compte-rendu de la Fédération de pêche (saison 2013) :

"Comme les années antérieures on constate une recrudescence d'importantes compagnies en fin d'hiver soit après la saison de régulation"... Evidemment, les retours prénuptiaux, d'oiseaux ayant hiverné sur le littoral méditerranéen du Languedoc-Roussillon jusqu'au sud de l'Espagne et remontant vers les contrées nordiques (Danemark, Scandinavie...), culminent en mars !

"L'augmentation du quota spécifique de régulation de 25 cormorans à 28 pour cette pisciculture (Villefort) n'est pas satisfaisant au vu du nombre d'oiseaux présents tout au long de l'année"... Quid des mesures de protection de la pisciculture qui devaient être mises en place ?

"Il est constaté comme l'année précédente une présence continue et importante d'oiseaux au printemps"... On tourne en rond ! Cf ci-dessus.

"Les observations de terrain montrent une prédation très importante sur l'ombre commun sur l'Allier"...

Quelles observations de terrain ? L'argument est un peu court pour décréter la régulation d'une espèce protégée !

Une nouvelle fois, l'ALEPE demande au pétitionnaire, en l'occurrence la Fédération des pêcheurs, d'argumenter avec des éléments tangibles et objectifs la demande de dérogation permettant des tirs de régulation en Lozère de cette espèce protégée par la loi.

Reprenant certains éléments des différents rapports du Ministère de l'Ecologie, l'ALEPE se réserve le droit de dénoncer les termes de l'arrêté préfectoral à venir qui seraient en contradiction avec les articles de loi et les conclusions de ces rapports du ministère.

**On peut noter que l'ouvrage "Les poissons d'eau douce de France - 2011" de Keith, Persat, Feunteun et Allardi, ne mentionnent pas du tout le cormoran comme une menace sur l'Ombre commun dont les populations sont mises en péril par les aménagements, la pollution et... la pression de pêche à cause d'une taille légale insuffisante !*



Pour L'ALEPE
Rémi DESTRE et l'équipe "Pêcheurs et Cormorans"

Photos : André Brocard

Portrait par Emmanuelle Baritez

Statut et répartition : en Europe, le Hibou des marais, autrement appelé Hibou brachyote, niche surtout dans les régions septentrionales, de la Scandinavie à la Russie, et n'est sédentaire que sur une étroite bande au sud de cette aire. Le Hibou des marais est surtout présent en France en période de migration ou d'hivernage (formant des dortoirs) et niche de façon sporadique puisqu'il s'y trouve en bordure de son aire de répartition.

Description :
Longueur totale du corps : 34 à 42 cm.
Envergure : 90 à 105 cm
Poids : 250 à 400 g en moyenne



C'est un hibou très clair qui possède de petites aigrettes peu visibles. Le plumage est brun jaunâtre et blanchâtre finement strié sur la poitrine (et non sur le ventre comme le Hibou moyen-duc). Ses ailes longues et étroites lui donnent une silhouette allongée. Elles présentent sur le dessous une pointe noire et un bord de fuite blanc bien marqué, ainsi qu'un croissant noir au poignet. Le dessus est marron marbré de beige (camouflage parfait dans les hautes herbes et broussailles) avec des poignets noirs. La queue est grossièrement barrée de noir.

Les plumages des deux sexes sont quasi identiques, mais les mâles ont fréquemment le dessous et la face plus clairs et moins rayés.

Le Hibou des marais peut être confondu avec le Hibou moyen duc mais s'en différencie par un ventre et une face pâle et des yeux jaunes, des aigrettes peu visibles, la pointe des ailes noire et la queue présentant de larges bandes (plus fines pour le moyen duc). Son vol est bas et peut sembler plus « calme » avec des battements relativement lents. Enfin, le Moyen-duc est strictement nocturne tandis que le Brachyote peut chasser en plein jour.

Comportement : c'est une espèce particulièrement nomade, pour laquelle le choix du site de nidification est étroitement lié aux effectifs de rongeurs (très fluctuants, entre phases de faible effectif et pullulation). Le Hibou des marais est majoritairement actif au lever du jour et au crépuscule ce qui le rend plus facilement observable pour un rapace nocturne.

Habitat : l'espèce occupe les milieux ouverts : landes, friches et buissons dans les prés, marais, tourbières et steppes herbeuses. On le trouve rarement à plus de 650 m d'altitude en Europe... sauf en Lozère !

Alimentation : elle est le plus souvent composée de campagnols, parfois de quelques petits oiseaux ou insectes.

Reproduction : au cours des parades nuptiales, le mâle, essentiellement, effectue des planés avec des claquements d'ailes sonores répétés. Il chante en vol, avec une répétition régulière de syllabes graves et sourdes (ou-ou-ou-...). Le nid est réduit à une cuvette à même le sol, dans un endroit abrité de broussailles ou hautes herbes et garni de quelques débris végétaux. La ponte a lieu essentiellement de mi-avril à début juin et se compose de 4 à 8 œufs, selon l'abondance des proies. L'incubation dure entre 24 et 29 jours. Les poussins sont nidicoles, mais quittent le nid dès le douzième au dix-septième jour et se camouflent dans la végétation proche du nid.

Pour voir plus loin ... Le Hibou des marais fait partie des prédateurs, un mot qui fait parfois peur quand on n'en maîtrise pas complètement le sens et qui eut de lourdes conséquences dans le passé. Dans un écosystème, la présence d'un telle espèce permet de réguler les populations de maillons inférieurs. Ainsi dans notre cas, le Hibou des marais (accompagné d'autres espèces prédatrices comme le renard, les busards Cendré et Saint-Martin,...) a un impact fort sur la population de petits rongeurs et en particulier lors de pullulations, protégeant ainsi naturellement les cultures indispensables à notre alimentation. Cette protection naturelle paraît invisible à qui ne sait pas et l'homme préfère employer des raticides qui, se retrouvant concentrés en bout de chaîne alimentaire, font diminuer les effectifs de nos chers rapaces qui, alors, protégeaient nos cultures... ainsi commence un cercle vicieux.

Sources :
HUME R., LESAFFRE G., DUQUET M., 2011, Oiseaux de France et d'Europe, 231 p.
SVENSSON L., 2010, Le guide ornitho, Delachaux et Niestlé, 228-229 p.
www.migraction.net
www.oiseaux.net

vendredi 4 avril 2014

Depuis le 18 mars, Jean-Luc a repéré sur la tourbière de Magazone le ballet aérien d'au moins 4 Hiboux des marais. Vols de parade, territorialité etc... Hier soir, à la tombée de la nuit, j'ai assisté aux vols de parade (claquement crépitant des ailes, chute libre, vols tangués...) de 2 couples entre 20 h 20 et 20 h 40 avec très probablement un accouplement... Les choses se précisent !

jeudi 10 avril 2014

... Chou blanc ce soir sur la Rimeize en aval du Moulin de la Folle mais un joli lot de consolation tout de même ! Car par chance, j'ai choisi un spot d'observation où chantait le Moyen-duc !!

Chant de 20 h 35 à 20 h 40... puis de nouveau de 20 h 45 à 20 h 55... puis il part en chasse vers 21 h (me passe au-dessus de la tête, faut dire que je l'imitais) et repasse dans un magnifique contre-lune avec une proie dans les serres à 21 h 07 !!!

Une autre observation digne d'intérêt : vers 20 h 20 (avant que ne chante le Moyen-duc), un Renard traverse le site de repro des Vanneaux !...

Et surprise, aucune manifestation d'hostilité de la part des oiseaux ! Le Renard trotte le long de la clôture (pas celle près de la route, celle du fond), passe à 20 m d'un Vanneau, ils se regardent... Goupil suit sa route. Au bout de la parcelle, le Renard oblique vers le pré au-dessus, voit un Courlis cendré qui lui fait face mais ne s'envole pas... Le Renard marque l'arrêt, ils se toisent et le prédateur potentiel fait volte face et poursuit son chemin en musardant de mottes de terre en tumuli...

Sur le coup, j'ai été surpris de cette absence de réaction... mais finalement ça paraît assez "naturellement" logique : le Renard sait que s'il tente une poursuite sur les oiseaux, ceux-ci s'envoleront donc inutile de se fatiguer pour rien... et ces derniers doivent préférer jouer la placidité pour ne pas éveiller les soupçons sur les couveuses immobiles à quelques dizaines de mètres dans les environs... Alors qu'il n'en est pas de même avec les buses ou les milans qui eux, du ciel, voient les couveuses ; l'agressivité des Vanneaux est alors manifeste !

jeudi 17 avril 2014

Petite virée ce soir sur la tourbière. Observation du même endroit que l'autre soir où nous étions tous les cinq...

Sortie de l'oiseau du fond à gauche vers 20 h 25, le soleil n'est pas tout à fait couché... Il se perche sur sa clôture (perchage sans doute rituel...). Puis part du côté du courlis pour faire dégager une buse à l'affût sur un piquet : une dizaine de piquets et la buse s'arrache ! Retour sur le mâle de droite (le mâle car je pense qu'il s'agit bien des 2 mâles du site... les femelles doivent couvrir) qui chasse un bon quart d'heure sur les pentes sous les genêts comme l'autre soir. 6 ou 8 plongeurs dans l'herbe... mais rien au bout des serres. Il file ensuite à ma droite vers la route de Magazone... Puis reparait vers 21 h 05 mais venant de la tourbière en me passant presque dessus. Zut, j'ai dû manquer un apport de proie à la femelle.

Faut dire que la lumière devenait limite. J'ai levé le camp (frigorifié !) vers 21 h 30 pour ré-enfourcher une moto glaciale !... Les courlis vus à l'unité. Chez eux aussi, ça doit couvrir.

Au retour, de nuit, juste avant Malbouzon, un hibou me "frôle" le casque ! Mais un Moyen-duc est plus vraisemblable.



Je fais demi-tour
espérant le revoir perché...
Rien !
Qu'un campagnol qui
court sur le talus...

vraiment, il y a de
quoi manger pour les
ziboux !

dimanche 9 mai 2014

Et ce soir, petit tour sur Magazone... où régnait une belle ambiance de nature sauvage ! Curieux manège chez les ziboux : dès 19 h, vol de 3 individus, qui chassent, paradent, se poursuivent - dicit Grégory croisé vers 20 h 20 lorsque j'arrivais - et même ambiance jusqu'à la nuit (j'ai quitté le site vers 22 h, je n'y voyais plus rien et j'étais figé comme un glaçon ! Vivement le printemps !!).

Beaux vols territoriaux, claquements d'ailes, chutes en chandelle, poursuites... Comme Grégory, je n'ai vu que 3 individus : le 4ème, la 2ème femelle est-elle encore sur son nid à couvrir ? L'autre a-t-elle échoué ?... Je n'ai vu aucun apport de proie (mais peut-être n'ai-je pas tout vu ?)...

Par contre la tourbière est toujours bigrement bien défendue : vers 21 h 15, un Renard se pointe par le pré de gauche, il aurait dû comprendre avec les piquets du Courlis qu'il n'était pas le bienvenu... Mais Maître Goupil n'en fait qu'à sa tête et s'approche de la tourbière : là, le message du hibou qui l'attendait fut autrement plus musclé ! Le rapace fonce à grands coups d'ailes sur le Renard et j'ai la nette impression qu'il lui assène un vif coup de pattes sur la tête ! Le goupil se plaque au sol, abasourdi... Le Hibou revient à la charge, déterminé (impressionnant "le vol de charge" du Brachyote !)... le Renard s'aplatit, la tête et les pattes avant au sol, comme une galette... J'ai l'impression qu'il panique et ne sait plus où se mettre, il tente une échappée mais le Hibou lui fonce une troisième fois dessus ! Le Renard, complètement affolé, se retourne sur le dos, les pattes battant l'air comme pour esquiver un nouveau coup de serres ! Le rapace s'éloigne un peu et le Renard en profite pour se remettre sur pieds et détailler ventre à terre... Plus revu le bougre, là, il a compris.

Mais cette scène a déclenché une ambiance survoltée dans le secteur : car pendant tout ce temps-là, une portée de jeunes renardeaux crie famine, juste en face, dans la pente devenue trop sombre pour les voir (les jeunes de cet adulte un peu téméraire, sans doute)... ce qui ne manque pas d'agacer un chevreuil qui jappe plus fort qu'eux juste au-dessus !!

Le Courlis, surexcité, ne cesse de tourner en rond tout en criant tandis que les Calamites, totalement indifférents à ce qui se passe au-dessus de la fange, donnent un concert grandiose !

Manquait plus que le Loup, là sous la lune !

La prochaine fois peut-être...

Plus tôt, en passant par le Moulin de la Folle, au moins 6 femelles Vanneaux avec nichées... et sur Malbouzon une bande d'au moins 80 Bergeronnettes printanières aux pieds d'un troupeau de vaches !



lundi 19 juillet 2014

hier soir sur le site :

- 4 Busards St Martin mâles se rassemblent en dortoir (au fond à droite),
- 8 à 10 Crécerelles chassent jusqu'à la nuit et se branchent dans les petits arbres...
- 2 Ziboux sûrs, sans doute un 3ème et peut-être un 4ème (sur la route sous la ferme de Magazone en partant).

Celui de la photo (mignon tout plein !) est sorti vers 20 h 40 et a pratiquement passé 50 minutes sur un piquet (un autre plus à gauche) avant de se lancer en chasse (dans le pré au courlis plus au Sud).

Un 2ème sort vers 21 h 30, part chasser au fond sur les pentes... plonge au sol... met plus d'une minute à ressortir avec un gros campagnol... revient ventre à terre vers la tourbière et replonge... 1 minute passe, je me dis : bingo, il nourrit un gros poussin ! Mais non, il redécote avec son campagnol (mais au bec) et replonge une nouvelle fois... pour redécoter toujours avec son campagnol (au bec) et replonger... Je n'ai pas trop compris son manège : est-ce qu'il cherchait "son" jeune ?!!!

Un autre est alors passé dans mon champ de lunette... De dépit, je l'ai suivi jusqu'à ce qu'il se pose au sol...

Et la nuit est arrivée.

La Lozère, dont l'altitude moyenne est de 1 020 m, est un département de hauts plateaux (causses, Aubrac et Margeride). Le climat montagnard, souvent rude, semble a priori rédhibitoire pour un hivernant fuyant les frimas nordiques et l'enneigement abondant qui empêche la capture des campagnols. Cependant, les observations de plus en plus régulières, ces dernières années, montrent que le Hibou des marais peut trouver en Lozère des conditions favorables.



Un hivernant de moins en moins rare

Le Hibou des marais, observé uniquement lors de ses migrations, était considéré en Lozère comme un oiseau exceptionnel jusqu'en 2008. De 1979 à 2007, il n'avait fait l'objet que de cinq mentions parmi plus de cent mille enregistrées entre le 12 avril et le 26 mai et en novembre dans la base de données de l'ALEPE. Cependant, il semblerait qu'il y eut jusqu'à 4 ou 5 couples nicheurs, en 1976, sur le plateau de Charpal (Margeride), à 1300-1400 m d'altitude, quand celui-ci présentait encore des landes humides (denrée rare cette année de grande sécheresse en France), disparues lors de l'enrésinement du plateau (Destre et al., 2000). Cela est resté sans lendemain.

L'hiver 2007-2008 vit une belle pullulation de rongeurs sur les causses aveyronnais, accompagnée d'au moins neuf oiseaux sur le nord Larzac. Cette découverte incita à le rechercher sur les causses lozériens (Sauveterre, Méjean et Massegros), par le biais des traces de pullulations de petits rongeurs (densité de trous dans le sol).

Le 13 décembre 2007, sept oiseaux sont observés sur le causse Méjean, à 950 m d'altitude. Le 22 décembre 2007, 22 hiboux formaient un dortoir dans des herbes hautes d'une pente au Massegros, 900 m d'altitude. Sur ce site, le record de cet hiver 2007-2008 fut de 32 oiseaux quittant le dortoir dès la fin d'après-midi du 11 janvier (66 Moyens-ducs sont notés le 15 février dans un bois de pins à proximité). Le 5 mars, le dortoir était vide, suite à des dérangements répétés (chiens de promeneurs) et à la fin de la remarquable pullulation de

rongeurs qui aura fait le bonheur, en plus des hiboux, de dizaines de Buses variables, Faucons crécerelles, Busards Saint-Martin, Renards, Fouines, Hermiones, Belettes...

L'hiver suivant 2008-2009 ne vit aucune réplique, hormis un oiseau de passage en décembre, révélant le caractère ponctuel de l'hivernage, dépendant d'une abondante ressource alimentaire.

En 2010, ce fut la découverte d'un oiseau mort dans des barbelés le 21 mai et un oiseau en halte migratoire au petit matin du 12 octobre, à 1690 m d'altitude sur le Mont Lozère. En 2011, aucune observation n'est réalisée, faute peut-être de recherches appropriées.

L'année 2012 semble constituer un tournant. Outre cinq données du 29 septembre (record départemental de précocité) au 06 décembre qui précisent la phénologie du passage migratoire, deux oiseaux hivernent sur l'Aubrac du 16 janvier au 12 février, dans une ambiance arctique sans nulle trace d'herbe visible. En 2008, des conditions similaires avaient vidé temporairement le dortoir du causse du Massegros. Là, les hiboux semblent à l'aise et exploitent les abords glacés d'un ruisseau. Ce froid et cette neige sont nettement plus rudes pour les observateurs qui préfèrent profiter des radoucissements de la vallée et abandonnent le suivi de cet hivernage qui constitue une originalité en soi ! A noter également, à la même période, l'apparition de deux oiseaux sur le dortoir du Massegros le 23 janvier... posant plus de questions qu'il n'apporte de réponses : les oiseaux étaient-ils déjà là ? S'agit-il d'une fuite de nordiques ? De transits habituels au sein de l'hiver au gré des ressources alimentaires ? D'une meilleure détection des hivernants par temps de neige, contraignant les oiseaux à chasser à vue en plein jour ? D'un erratisme d'un autre dortoir pas encore découvert ?

Une première reproduction

En 2013/2014, un nouvel hivernage est découvert en janvier 2014 sur le causse du Massegros : un maximum de huit oiseaux, qui après maints houspillages et tirages des plumes de la part d'une vingtaine de corneilles noires, abandonnèrent le dortoir. Pendant ce temps, quatre oiseaux hivernaient à nouveau sur l'Aubrac, dans une belle zone de tourbières, la même que l'hiver précédent. L'hivernage dura...à tel point que fin mars, deux couples paraient, bien cantonnés dans la même tourbière profitant aussi de l'efficace défense assurée par deux couples de Courlis cendrés aux charges rebutantes pour tout prédateur trop aventureux. Après une période de discrétion, l'heureux dénouement eut lieu fin mai avec l'observation de deux adultes et d'au moins un jeune volant, attestant de la première reproduction lozérienne depuis 1976, réussie qui plus est ! Ce n'est pas tout : fin août ce fut une seconde nichée avec 4 jeunes qui fut observée, sans que l'on sache néanmoins s'il s'agissait d'une seconde nichée du même couple ou d'un second couple (obs : collectif

ALEPE). Soulignons que la reproduction fut suspectée sur ce même site en 2013, expliquant sans doute la régularité de l'hivernage ces deux derniers hivers.

Pourquoi cette augmentation ?

L'afflux 2007/2008 s'inscrit dans un phénomène record en France où, au minimum, un millier de Hiboux des marais furent comptés dans une zone allant du Poitou aux causses, remontant jusqu'en Haute-Normandie via la Beauce (Legendre, 2008), contre quelques centaines au mieux habituellement, principalement dans le nord et l'ouest du pays (Dubois et al. 2008).

Les observations suivantes, qui ne semblent pas s'inscrire dans un contexte national particulier, révèlent une nette augmentation des observations avec des groupes non négligeables sur des sites apparemment régulièrement fréquentés. Emettons quelques hypothèses, non exclusives les unes des autres, pour mieux comprendre ce changement de statut qui fait passer le Hibou des marais « d'exceptionnel » à « migrateur régulier et hivernant, nicheur occasionnel » :

- une augmentation de la population, même temporaire entraîne inévitablement une augmentation des observations. Peut-être ces observations mettent-elles en relief une meilleure reproduction dans l'aire biogéographique.
- Des sites d'hivernages ne devenant plus favorables (destruction, dérangements manque de ressources alimentaires), les oiseaux cherchent des milieux de

substitution qu'ils trouvent dans des départements moins dégradés, fussent-ils en montagne, auparavant non fréquentée.

- L'introduction croissante des céréales aux dépens des pâtures qui sont retournées et cultivées implique une ressource alimentaire croissante pour les rongeurs...ce qui, logiquement, profite à leurs prédateurs.
- Des hivers plus cléments peuvent inciter des oiseaux de passage à stationner...mais il existe le contre-exemple flagrant de l'Aubrac...
- Les évolutions climatiques aux hivers plus courts et moins rudes (il faut bien en parler !) retiennent peut-être davantage d'oiseaux sur le sol français.
- De simples phénomènes d'abondance alimentaires suffisent à provoquer hivernage et reproduction, provoquant le regroupement d'oiseaux de passage qui passent inaperçus la plupart du temps.
- Un cycle de reproduction favorable pour l'espèce peut impliquer une augmentation...qu'en sera-t-il demain ? Celle-ci sera-t-elle pérenne ?
- Et bien sûr, le facteur humain constitué par l'intérêt pour l'espèce, des prospections adéquates et une connaissance croissante de la phénologie, des habitats et des habitudes de l'espèce...sans compter sur un fait nouveau qui est l'émulation créée par la diffusion rapide et géolocalisée des observations sur un site de saisie comme Faune-LR, à même de provoquer des avancées spectaculaires et une augmentation idoine des observations.

Le Hibou des marais, rarissime en Lozère jusqu'en 2007 semble devenir régulier, plus fréquent et en quantités jamais observées jusque là. Le seul facteur de pullulation de rongeurs n'explique pas ce changement de statut. Le nombre croissant d'observateurs et une meilleure circulation des informations qui crée une émulation positive, sont sans doute des facteurs importants d'une meilleure détection de l'espèce. Cependant, nous en sommes encore réduits aux hypothèses et il faudra de nombreuses années de recul pour mieux comprendre ce changement de statut...si changement de statut pérenne il y a.

Remerciements à tous les observateurs, notamment ceux de l'ALEPE, ayant transmis leurs observations sans lesquelles ce genre de synthèse n'est pas possible, particulièrement Jean-Luc Bigorne, Patricia Bonnefille et Rémi Destre, ainsi que Meridionalis, gérant la base de saisie Faune-LR.



La Lozère est parcourue tous les ans par des dizaines de milliers d’oiseaux migrants. C’est un des plus fantastiques spectacles que nous offre la nature, nous faisant voyager d’un continent à l’autre grâce au seul passage d’une hirondelle de quelques 20 grammes. La magie du moment ne nous fait pas oublier que la migration, bien qu’empreinte de mystère, repose sur quelques principes généraux.

Comment migrent les oiseaux ?

Schématiquement, il y a trois types de migration, s’imbriquant de temps en temps selon les espèces qui utilisent l’une et/ou l’autre :

- la migration en « **vol plané** ». Elle concerne principalement les rapaces, les cigognes et parfois d’autres espèces. Elle est uniquement diurne, car elle exploite les turbulences thermiques (« chaleur ») ou dynamiques (vent) ou orographiques (relief) pour voler sans fatigue en se laissant porter par les mouvements ascendants de l’air. Elle excède rarement 4000 m d’altitude sur notre continent. Elle contraint les oiseaux à suivre les terres en se servant à l’occasion des reliefs qui sont des obstacles par mauvais temps et des tremplins par beau temps. Les grandes étendues d’eau (lacs, mers et océans), dépourvues d’ascendances, sont de redoutables obstacles à éviter absolument. Elles sont franchies dans les détroits comme à Gibraltar ou aux Dardanelles, ou encore par les isthmes comme au Panama. Bref, le « vol plané » c’est la migration à l’économie, celle-ci demandant très peu d’effort… mais c’est aussi celle du plus long chemin. Elle est observable partout par beau temps et localement par temps contrariant, notamment sur les cols montagnards, les littoraux bien orientés et les détroits et isthmes qui sont des endroits de choix pour l’observateur.
- la migration en « **vol battu** ». Elle concerne surtout les petits passereaux incapables de planer, certains oiseaux marins, les limicoles, les pigeons, les hirondelles et martinets…voire même certains rapaces lorsque les ascendances sont absentes (Balbuzard, Bondrée, Epervier…). Elle est diurne chez la plupart des granivores (pinsons, bruants, bec-croisés…) et nocturne chez les insectivores ou les limicoles…ou les deux quand l’étape le nécessite. Il s’agit là d’une migration épuisante, demandant moult dépenses énergétiques. Il faut donc aller au plus court. C’est la migration de la ligne droite, celle des grandes traversées (mers, déserts) en deux ou trois jours de vol ininterrompu, ou presque… C’est la plus dangereuse, les plus faibles ne voyant pas le bout de la route. Elle est visible partout, mais surtout sous les voies de migration (la voie la plus courte).
- la migration « **rampante** ». Elle est pratiquée principalement par les petits insectivores le jour ou lorsque le vol battu n’est pas possible, généralement à cause des précipitations ou de vents contraires trop puissants. Les oiseaux se déplacent dans le sens de la migration de buisson en buisson, tout en chassant. On l’observe partout par beau temps et surtout en fonds de vallées lors d’intempéries. La migration en « **sauts de puces** » est une variante pratiquée par d’autres espèces se déplaçant d’un milieu favorable à un autre, par exemple les limicoles suivant les plans d’eau… et y restant souvent tant qu’ils ne sont pas dérangés.

Ces trois généralités posées, il faut bien se rendre compte que la plupart des migrants font « comme ils peuvent », souvent contraints au « mix migratoire » en fonction des conditions de vol, des haltes possibles, des dérangements, de leur état de fatigue et, bien sûr, de leur expérience. Il est avéré, au moins chez les rapaces et cigognes (bien suivis grâce aux balises), que les jeunes mettent plus de temps que les adultes et ont des parcours plus zigzagant. Leurs haltes sont également plus longues. Un exemple d’expérience est celui de l’Aigle criard « Tonn », oiseau balte équipé d’une balise et qui passa sans doute en Lozère en novembre 2008, lors de sa première migration. Cette année-là, il mit près de 3 mois à trouver un site d’hivernage en étant parti fin septembre. En 2013, il fit le même voyage en 1 semaine en partant fin août. Il est passionnant de voir comment, d’année en année, il a amélioré son parcours. Une dernière généralité : les adultes passent les premiers en faisant peu de haltes et les jeunes passent en dernier en traînant souvent. Les retardataires ou les égarés sont presque toujours des jeunes de l’année.

Quelles espèces en Lozère ?

En position centrale dans le sud de la France, la Lozère voit passer l’ensemble du panel continental des migrants, plus quelques marins coupant à travers le continent. En position centrale également dans le Massif Central, celui-là étant souvent évité par les migrants lors d’intempéries (un plafond bas bouchant les reliefs suffit à provoquer un contournement), la Lozère est moins survolée que les départements de la vallée du Rhône ou du sud-ouest. Cependant, par grand beau temps, nombre d’oiseaux traversent d’un coup le massif et la Lozère et se posent rarement. Par conséquent tout n’est pas observable, pas tout le temps et il faut parfois de la chance pour observer la migration. A l’instar des champignons, de savants calculs permettent souvent de… faire de belles bredouilles ! L’opiniâtreté est souvent la meilleure chance d’observer la migration lozérienne qui peut parfois offrir de superbes spectacles. Pour finir avec ces généralités, retenons que : « le beau temps pour les oiseaux est un mauvais temps pour les observateurs… et inversement » ! Il faut donc choisir les conditions intermédiaires entre un temps radieux et un temps bouché : nuageux, plafond pas trop haut, pas trop venté (d’ouest de préférence en Lozère) et sans pluie durable bien sûr. Le retour ou la fin du beau temps sont les meilleurs moments car ils provoquent soit un effet « chasse d’eau » après un bouchon soit un blocage, les oiseaux essayant alors de ne pas se faire prendre dedans.

Bref, quelles espèces précisément ?

Pour les dates plus exactes et les groupes record, vous pouvez vous reporter à l’inventaire des oiseaux de Lozère publié et mis à jour annuellement en fin de la synthèse ornithologique lozérienne et qui fait la synthèse des observations. Schématiquement et sans exhaustivité :

Les gros :

- le **Milan noir** : Souvent le premier migrant transsaharien qui fait un petit pied de nez à l’hiver. Il passe dès fin février à début mai, a un pic de passage du 10 au 25/03…puis repart dès mi-juillet avec un pic du 25/07 au 10/08, passe bien encore jusqu’à début septembre puis se fait rare. Les derniers traînent cependant jusqu’en octobre, quelques unités hivernant même en France (comme dans le Cantal en 2013/2014).
- le **Milan royal** : le plus précoce et le plus tardif : premiers dès la mi-janvier avec un pic du 20/02 au 10/03 puis début octobre où il nous offre parfois de beaux vols et dorts de dizaines/centaines d’oiseaux. Il est aussi l’objet de « fuite hivernale » face à la neige abondante interdisant l’accès à la nourriture alors que le froid sec sans neige n’est pas rédhibitoire.



- la **Bondrée apivore** : c’est la belle de mai qui passe en force du 10 au 25/05 et repart dès fin juillet avec un beau pic entre le 20 et 30/08, les dernières étant vues fin septembre. Etant le seul rapace à faire des réserves de graisse pour migrer (ce qui lui valut des massacres sur les rivages méditerranéens dont à Leucate, Aude en mai et lui en vaut encore à Malte), elle n’hésite pas à braver les intempéries à la force de ses ailes passant alors au ras des reliefs ou migrant déjà et

encore à des heures auxquelles les autres attendent encore ou se sont déjà posés. Il n’est pas rare d’en voir passer au couchant du soleil, poussant toujours un peu plus loin.

- la **Buse variable** : peu connue comme migratrice, ce sont pourtant des centaines/milliers d’oiseaux qui transitent dans nos cieux. Pressée, elle passe surtout en février (= la fameuse buse blanche de février parfois prise pour un circaète) jusqu’à fin mars puis principalement en octobre. Les hivernantes sont aussi sujettes à des fuites hivernales.
- le **Circaète** : bien présent en reproduction, on le voit peu migrer, l’essentiel des populations nicheuses de France étant au sud de notre département. Il arrive surtout entre le 15 et le 25 mars et repart surtout dans les deux premières décades de septembre.
- l’**Epervier** : discret, voyageant seul et rapidement, il passe par centaines mais est peu détecté. Il suit ses proies en mars-avril et mi-août-septembre.
- le **Faucon crécerelle** : migrant méconnu, il passe surtout en mars et en septembre/octobre.
- le **Faucon émerillon** : rare mais régulier en octobre surtout, plus furtif en avril…toujours rapide !
- les **Cigognes** : la **noire** est la plus fréquente en montagne tandis que la **blanche** évite les reliefs. Quelques-unes franchissent le Massif Central par grand beau temps et se posent lorsqu’elles se font piéger par la nuit. La noire passe de début mars à fin mai puis d’août à fin septembre et la blanche surtout de fin mars à mi-mai puis principalement en août.
- la **Grue cendrée** : migratrice rare sous nos contrées mais assez

régulière, elle offre de splendides émotions à chaque apparition surtout lors des gros départs par vent de nord ouest soutenu en février/mars et fin octobre, plus rarement à d’autres périodes.

- le **Balbuzard** : c’est le solitaire et le migrant tout temps par excellence. Doté d’une remarquable aptitude au vol, que ce soit en vol battu ou plané, il passe même quand il pleut (modérément), n’hésitant pas à « ramer » face aux éléments. De mi-mars à mi-mai puis de mi-août à fin septembre, il enchante nos plans d’eaux de ses pêches spectaculaires.

- Les **Busards** : peu notés, assez discrets et jamais en groupe, seul le « des roseaux » offre parfois de beaux passages de quelques oiseaux consécutifs principalement en mars/avril et en septembre.
- le **Grand cormoran** : la blouson noir qui effraie tant les ignorants des écosystèmes passe chez nous de février à avril avec un pic en mars puis de mi-septembre à fin novembre avec un pic en octobre avec de petits vols d’une centaine d’oiseaux maximum. Migrant tout temps lui aussi il peut aussi bien battre des ailes en V (et être pris pour des oies) ou planer (et être pris pour des cigognes). Tant qu’il ne prend pas un coup de braconne, il ne s’en plaint pas.

Les MGV (= migrants à grande vitesse) :

- les **Pigeons** : seul le Pigeon ramier (la fameuse « palombe ») donne lieu à de grands vols surtout vers la mi-mars et fin octobre. La Lozère est très à l’écart des grandes voies de passage évitant en général



le Massif Central. Certains jours donnent tout de même un beau spectacle de quelques centaines, voire quelques milliers d’oiseaux… passant alors haut dans le ciel. Cela vaut mieux pour eux !

- le **Martinet noir** : arrivée massive entre le 22 et le 26/04 en Lozère et migrants jusqu’à début juin puis départs massifs fin juillet, c’est surtout jusqu’au 10/08 qu’on le voit passer. La plupart du temps ils s’éclipsent discrètement mais certains jours voient un passage dru de grands groupes alternant chasses tournoyantes et vols directs.
- les **Hirondelles** : de temps à autre se mêlent quelques « de rivage » au sein des troupes de « rustiques » ou de « fenêtre ». Rustique en premier dès le 10/03 avec une arrivée conséquente vers le 25/03 s’étalant jusqu’à fin avril et dernières fin mai puis reprise discrète début août, montée en puissance à la fin du mois et gros passage du 10 au 30/09 en moyenne. « De fenêtre » sur le même schéma mais un peu plus tardive à l’arrivée. Les « de rochers » sont rarement notées en migration même si on les voit arriver en février et repartir dès mi-septembre. Le plus dur avec les hirondelles est de savoir si l’on a affaire à des locales ou des migratrices. Un vol haut dans le ciel est un bon indice, tournoyant puis partant toutes dans la même bonne direction.
- les **Etourneaux sansonnets** : seuls ou en groupes, ultrarapides, il filent tout droit quel que soit le temps de février à mars et surtout en octobre. Ils ne disputent leur vitesse de vol qu’aux « balles » que sont les **Grosbecs** ou les **Tarins des aulnes** déjà passés avant même qu’on ait eu le temps de les annoncer !
- les **Grives** : principalement migratrices nocturnes, elles ne s’offrent qu’aux lève-tôt de mars ou d’octobre lorsque les derniers vols cherchent à se poser quand l’astre solaire darde ses



premiers rayons, afin d'éviter la tentation de prédateurs à l'affût. C'est la musicienne qui donne le plus beau récital se faisant parfois piéger par une chute de neige impromptue début mars. Elles sont alors

un peu partout dans les champs, en grandes bandes remuantes. Les **passereaux** : sans rentrer dans le détail, l'oeil exercé et l'oreille avertie sont nécessaires pour s'y retrouver dans la mêlée des « points noirs » dans le ciel, rapides, entendus de près seulement et dont le seul critère est souvent celui du cri de vol. A force d'observation, l'oeil s'exerce et note les variantes de vol d'une espèce à l'autre : battements d'ailes, tenue du corps, comportement de groupe, silhouette...février/mars signent les retours, souvent très étalés et bien moins visibles que les grandes manœuvres d'octobre voyant déferler dans le ciel de France des millions de « points noirs » ! Dans l'ordre quantitatif citons, en Lozère : le **Pinson des arbres** représentant 80-90 % des migrateurs, le **Pinson du Nord**, le **Grosbec casse noyaux**, le **Pipit des arbres** (passant tôt surtout de mi-août à

mi-septembre), le **Pipit farlouse**, les **Alouettes des champs ou lulus**, le **Tarin des aulnes**, les **Bergeronnettes grises ou printanières**, la **Linotte mélodieuse** et les minuscules **mésanges** dont la «Noire» traverse l'azur avec une assurance étonnante pour un si petit « machin ».

Finissons enfin ce tour de ciel rapide par quelques originaux qui bien que migrateurs connus sont assez peu décelés sous nos cieux lozériens : le **Bruant des roseaux**, le **Traquet motteux**, le **Gobemouche gris**, l'**Accenteur mouchet**, le **Loriot**, le **Guêpier**, le **Geai des chênes**, le **Vanneau huppé**, ou le **Rougequeue noir** sans oublier les « raretés » comme la **Mouette rieuse** (eh oui...), le **Rollier**, le **Sizerin flammé**, le **Tichodrome échelette**, le **Merle à plastron**, le **Pluvier doré** ou le **Canardouchet**. Signalons aussi quelques exceptionnels comme le **Labbe parasite** ou le **Labbe pomarin**, le **Pygargue à queue blanche**, l'**Aigle criard** ou encore l'**Alouette haussecol**.



Bref, rien que du bonheur et assurément un des plus grands spectacles de la Nature. Point n'est besoin de vols de milliers d'oiseaux pour s'émerveiller. Une Hirondelle rustique traçant sous une giboulée neigeuse dans le froid de mars et c'est tout un monde qui s'ouvre devant nos yeux éberlués !!!

Oui mais où voir la migration ? Mais PARTOUT en Lozère : sur un col, un sommet, un plateau, le long d'une rivière, en bout de vallée ou au-dessus d'un plan d'eau. Certes la vallée du Lot, les gorges du Tarn vers Rieisse (automne) ou au Point Sublime (printemps), la vallée de la Truyère, l'est du Mont Lozère semblent mieux configurés pour accueillir certains jours un passage important. Mais rappelez-vous que les oiseaux passent où ils peuvent et souvent au plus court quand le temps le permet. Observer la migration, y passer du temps, est un excellent moyen de progresser dans l'identification et dans la connaissance de l'avifaune locale et de passage : c'est comme un livre ouvert dont les pages se tournent tous les jours et qu'on peut lire... ou pas.

Jean-Baptiste, nouveau service civique à l'ALEPE

Bonjour, je m'appelle Jean-Baptiste Castagnet, volontaire en service civique à L'ALEPE depuis le début du mois de juillet et ce, jusqu'à début janvier. J'ai quitté la région toulousaine (le Lauragais, le pays du Cassoulet !) pour vous rejoindre. Je suis diplômé d'une licence BOPE (Biologie des Organismes, des Populations et des Ecosystèmes) que j'ai réalisée à l'université Paul Sabatier de Toulouse. J'ai par la suite enchaîné avec le master d'Ecologie dans la même université, en me spécialisant la dernière année dans le SIG, la base de données, l'aménagement du territoire et la télédétection.

Je suis passionné par l'entomologie, la systématique et plus particulièrement par les Hyménoptères Aculéates (= Hyménoptères dont l'ovipositeur des femelles a été transformé en dard) non Apoïdes. Ma famille de prédilection est la famille des Scoliidæ, des Hyménoptères généralement jaune et noir et d'assez grosses tailles. Les scolies sont des guêpes parasitoïdes de larves de Coléoptères Scarabaeidae, qu'elles paralysent et sur lesquelles elles pondent. Si vous possédez des informations, photographies et/ou des spécimens (Scoliidæ ou autres familles) je serai ravi de les identifier dans la mesure du possible.

Ce service civique devrait, je l'espère, me permettre de me perfectionner et d'en apprendre davantage sur la botanique et les Chiroptères !

Au cours de mon service civique, je vais essentiellement aider les salariés sur le terrain pour les différents projets (PNA, ...), mais aussi au bureau avec diverses tâches comme l'identification des exuvies, la saisie de données, la cartographie et la rédaction, ...

Au plaisir de vous rencontrer, n'hésitez pas à me contacter si vous souhaitez en savoir davantage !

BREVES du POTAGER : BRF - Bois Rameaux Fragmentés

de Jacky BRARD & Jean Pierre FOURNIER

Avec l'automne qui arrive les travaux de taille des arbres et arbustes vont bientôt commencer. Il nous apparaît donc utile de parler de l'utilisation de ces tailles et donc du BRF : bois des rameaux sous forme de copeaux.

Quelques notions sur le sol

Le sol est composé d'éléments minéraux issus de la décomposition de la roche mère (ce qui donne un sol pauvre) et d'humus issu de la décomposition d'éléments végétaux et animaux. La majorité des sols étaient autrefois peuplés de forêts. La terre est souvent considérée comme un support de production, alors qu'elle est un organisme vivant à part entière.

Le secret des BRF

Il s'agit de copier les phénomènes de formation d'humus forestier qui font que les sols les plus pauvres sont productifs en terme de masse végétale (feuilles, branchages, racines). La chimie de synthèse apparaît dès lors comme une vaste imposture.

Les BRF sont les précurseurs d'un humus stable (meilleure rétention en eau) garant des équilibres biologiques et chimiques des sols, on parle d'**aggradation** du sol (contraire de dégradation), ils recréent un équilibre dans celui-ci et en améliorent la structure. Ils apportent de l'azote, du phosphore, du potassium, des acides aminés et des protéines ...

Les BRF peuvent être employés de différentes manières : litière, compostage, paillage (nommé aussi « mulch »), mais **la véritable technique désignée par ce sigle réside dans leur incorporation dans les cinq à dix premiers centimètres du sol**, mais pas au-delà car les champignons qui s'attaquent au matériau ont une vie aérobie.

Les BRF sont une alternative à l'utilisation d'engrais chimiques, qui apportent des résultats immédiats mais trompeurs car ils vident le sol de ses substances vitales sans lui permettre de reconstituer un équilibre. Fertiliser, c'est nourrir le sol et non la plante, en maintenant une vie intense, diversifiée et équilibrée dans le sol. Le sol devient plus sombre quand il est chargé en humus, il a une meilleure capacité de rétention en eau, ce qui limite les arrosages. De surcroît des plantes bien nourries sont moins sujettes aux maladies.

Les BRF permettent de restituer au sol de la matière organique qui maintient le stock d'humus. La surface



de contact des copeaux après broyage doit être la plus importante possible afin de permettre aux agents décomposeurs (les champignons majoritairement) d'investir le matériau en multipliant les portes d'entrée. **Le diamètre des branches broyées ne doit pas dépasser 7 cm car ce sont surtout les écorces fines qui sont riches et utiles.**

BRF et diversité des espèces les constituant

Les **essences climaciques** (arbres correspondant à la dernière étape d'un écosystème forestier) sont celles qui présentent le plus d'intérêt, car donnant d'excellents résultats : chênes, hêtres, érables ...

Les résultats sont un peu moins satisfaisants avec les autres essences : tilleul, saule, noisetier, robinier faux acacia, bouleau, peuplier tremble ... Les résineux ne présentent pas la même structure que les feuillus, leur lignine ne se transforme pas de la même manière en humus. Ainsi il ne faut mieux pas incorporer plus de 15 à 20% de résineux dans le BRF.

Processus pour obtenir des BRF

- récupérer le houppier (rameaux) après abattage d'arbres
- par élagages
- après la taille des haies, d'où entre autre l'intérêt de planter des haies denses et nombreuses, surtout champêtres cela va sans dire.

Les décomposeurs des BRF sont principalement les champignons **basidiomycètes** qui tissent leurs hyphes (filaments blancs ou mycélium) dans le sol. Les filaments blancs servent de nourriture à quantité de micro-organismes et permettent l'installation d'une grande biodiversité.

Les basidiomycètes sont aérobies, c'est pour cela que l'incorporation du BRF dans le sol ne doit pas aller au-delà de dix centimètres de profondeur.

Les BRF permettent de modifier la **flore adventive** et sa prolifération. Il y aura donc peu d'actions de désherbage à accomplir. Ils corrigent le pH vers la neutralité.

Ils recréent une **activité biologique** dans le sol et améliorent ainsi la qualité de la **chaîne trophique** (alimentaire) : champignons, micro-organismes, microflore, animaux, entre autres **collemboles** (ces derniers diminuent de 50% en période de sécheresse) et n'oublions pas les vers de terre (épigés, endogés et anéciques) qui jouent un rôle important dans la vie du sol et qui vont se multiplier. Permettant ainsi une meilleure circulation de l'eau, de l'air et des racines.

L'épaisseur des BRF épandus sur le sol doit se situer entre trois et cinq centimètres, soit 30 à 50 litres par mètre carré (10m³ pour 300 m²) dans **un jardin**. Les BRF seront incorporés dans les cinq premiers centimètres du sol à l'aide d'une griffe.

Pour l'**utilisation dans un verger**, il convient de répandre une épaisseur d'environ 10 à 15 cm à l'aplomb de la couronne, un peu moins au pied même de l'arbre.

Une exception : Il ne faut pas répandre des BRF sur les sols hygromorphes (chargés d'eau).

La période idéale pour récolter des BRF se situe à partir de l'automne, **d'octobre à février**, période de repos de la végétation appelée dormance. Si on ne les répand pas immédiatement au sol, il vaut mieux de pas les laisser en tas. En tout cas pas plus de trois jours, sinon il vaut mieux les conserver en couche de 30 cm d'épaisseur pour éviter un début de compostage, ce qui n'est pas l'objectif recherché.

Les champignons basidiomycètes seront actifs jusqu'à une température de moins 7 degrés.

A cette période de l'année, les rameaux des espèces caduques sont dépourvus de feuilles, ces dernières se décomposent sous l'action des bactéries. Dès lors, leur incorporation en d'autres périodes retarde le processus d'investigation des BRF par les champignons.

Les branches sèchent moins vite en hiver, ce qui laisse le temps nécessaire à l'opération de broyage. Le dessèchement des branches coupées est dû aux rayonnements des UV et aux fortes températures.

L'épandage des BRF, en hiver ou au printemps, peut provoquer ce qu'on appelle **une faim d'azote** durant une période plus ou moins longue (2 mois maximum), les basidiomycètes ont besoin d'azote qu'ils absorbent dans le sol pour accomplir leur tâche de décomposeur. Les conséquences peuvent être un manque d'azote pour les plantes (jaunissement du feuillage) durant cette période qui n'est que transitoire, car tout finit par rentrer dans l'ordre. Un apport de compost ou de fumier bien décomposé est envisageable pour pallier cette faim d'azote. Un semis de légumineuses en même temps que l'incorporation des BRF, avant la mise en place d'une culture, compensera ce manque d'azote.

En résumé :

Les BRF rendent le sol :

- plus humifère (les champignons sont des producteurs d'humus stable)
- plus résistant à la sécheresse car ils permettent d'obtenir une bonne rétention en eau du sol

- moins favorable à l'installation d'adventices
- plus riche donnant des plantes en meilleure santé, donc moins sensibles aux maladies
- mieux structuré

Remarques :

- les fumiers de ferme donnent un humus de courte durée
- les BRF donnent un humus de longue durée, stable à long terme
- il vaut mieux broyer en automne car si les rameaux possèdent encore leur feuillage, les bactéries qui s'attaquent aux feuilles vont gêner l'installation des champignons

Attention :

- ne pas utiliser de bois traité chimiquement
- ne pas utiliser de bois de thuya ou cyprès

NDLR (François) : les tas de compost sont recherchés et appréciés par de nombreux animaux qui pour hiverner sous la chaleur de la décomposition (hérisson) qui pour y pondre (lézards, serpents). Il convient donc de ne pas retourner les tas en plein hiver et de s'en servir au printemps afin que les pontes ne puissent y être déposées. Cela vaut également pour les tas de bois qui sont des refuges également pour les hérissons, chauves-souris et parfois servant de lieu de reproduction aux oiseaux (troglodytes, rougequeue...). Cela dit, rien n'empêche de leur en laisser à disposition (les tas de sable sont fortement appréciés des reptiles pour leurs pontes).

Bibliographie :

« Le BRF, vous connaissez ? » de Jacky Dupéty - Editions de Terran
« Les quatre saisons du jardin bio » n°164 & n° 170 - Editions Terre vivante
« Potentiels et techniques de redressement et d'entretien de la fertilité des sols par les Bois Raméaux Fragmentés (BRF) ». Rédacteur : David Sanchez



RENCONTRE BUSARDS

samedi 15 novembre à Balsièges (siège de l'ALEPE), à partir de 14h.

Au programme : bilan de la saison écoulée (points forts et faiblesses, communication vers le monde agricole,...), perspectives pour la saison prochaine (sites à suivre et moyens humains disponibles, techniques de protection dans les cultures, protections en milieu naturel, pourquoi et comment....)

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues...